



divorce credit droit bancaire

Par **snd**, le **30/01/2009** à **18:45**

Voila mon problème, mon ex mari et moi avions un crédit "revolving" ensemble auprès d'une banque (lcl), mon mari par jugement lors du divorce s'est vu attribué l'exclusivité du remboursement de ce prêt.

Cela fait 5 ans que le divorce est prononcé et mon ex mari a rencontré quelques soucis financiers qui ont compliqués le remboursement de ce crédit, bref il vient de m'envoyer un mail m'annonçant que je suis inscrite au fichier des interdits de crédit pendant 5 ans.

Bon alors voila: _je n'ai pas été prévenue par la banque

_ mon ex mari a reçu une lettre a mon nom de jeune fille a son domicile m'avertissant

_ j'essaie de rentrer en contact avec la banque sans succes ("le directeur ou un conseiller vous rappellera") depuis une semaine

Que je sois interdite de crédit me dérange mais ok à la limite, le probleme c'est que l'on me dit que je ne peux pas me désolidariser de la dette alors que mon ex mari est d'accord pour payer,(je n ai aucun souci avec lui, il ne me demande pas d'argent) seulement c'est un revolving et s il reprend dessus je dois garder une épée de Damocles au dessus de la tête?

On me dit que je ne peux pas me dégager du credit . Que faire?

merci de répondre, je suis perdue là

Par **ardendu56**, le **30/01/2009** à **20:22**

Si le juge a attribué l'exclusivité du crédit, votre mari doit le rembourser.

Vous avez divorcé donc vous avez pensé à vous désolidariser du compte joint, des cartes bancaires...

Écrivez à cet organisme en joignant la photocopie du juge et faite de même pour la banque.

Le jugement est clair et précis; vous n'avez pas à payer.

Bien à vous.

Par **snd**, le **31/01/2009** à **11:47**

Merci de votre reponse,je vais faire une lettre recommandée des lundi au lcl mais Je me suis rendue à la banque de france où l'on me dit que la banque n'est pas tenue de respecter le jugement de divorce.

cordialement

Par **ardendu56**, le **31/01/2009** à **17:24**

C'est faux. La loi c'est loi même pour une banque. Elle tente l'intimidation, car après tout, elle se moque de qui paie du moment que l'argent rentre.

Bien à vous.

Par **snd**, le **01/02/2009** à **13:05**

Ardentdu56, Je vous remercie de vos reponses si rapide.
cordialement